



# Enjeu - La réduction des pollutions diffuses et ponctuelles dans une logique de développement durable et de santé

## Résumé de l'état des lieux sur la qualitatif des eaux souterraines

**Résumé 3.1.3.2 Etat qualitatif – les nitrates & Etat qualitatif – substances chimiques :** Les deux masses d'eau souterraines présentes sous le bassin du Curé ont des sensibilités distinctes vis-à-vis des pollutions et donc des états qualitatifs propres :

La masse d'eau « Calcaires et marnes libres du Jurassique supérieur de l'Aunis » au Nord est en bon état qualitatif.

L'état de la masse d'eau « Calcaires et marnes libres du Jurassique supérieur de l'Aunis » est déclassé en partie en raison des concentrations en nitrates.

Cette dernière masse d'eau souterraine est celle qui compte la majorité de l'activité et des captages du territoire (captages AEP, production agricole, population). La qualité de l'eau est un enjeu majeur pour les points de captages AEP et est hétérogène sur le territoire. Le seuil de potabilité concernant les nitrates (50mg/L) est largement et continuellement dépassé à Casse-Mortier et Varaize et est fréquemment dépassé Anais - Bois Boulard. Seul le captage de Fraise a connu une nette amélioration de sa teneur en nitrates.

Ces pollutions aux nitrates s'expliquent par la conjugaison d'une nappe de faible profondeur et non-protégée, d'une occupation du sol principalement agricole tourné vers la céréaliculture et d'une nature des sols particulièrement sensibles aux lessivages (rendosol ou calcosol).

D'autre part, les suivis des substances chimiques dans les eaux souterraines témoignent d'une pollution aux herbicides, principalement des métabolites issus de la dégradation du métolachlore et métazachlore. Les pollutions à l'atrazine et à ses métabolites semblent avoir été résorbées depuis son interdiction en 2003. Les stations de Vérines, Périgny et Clavette semblent particulièrement touchées par ces pollutions.

## Résumé de l'état des lieux sur la qualitatif des eaux de surface

**Résumé 3.2.2 Qualité :** La masse d'eau superficielle « Le Curé et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire » est une masse d'eau fortement modifiée.

Selon l'état des lieux du SDAGE 2022 – 2027 cette masse d'eau présente un très mauvais état biologique en raison des invertébrés. L'état vis-à-vis de la végétation aquatique et des poissons est lui-même moyen. Cependant la physico-chimie générale est passée de médiocre à bonne.

Pour autant les pressions physico-chimiques sont toujours présentes, en particulier vis-à-vis des nitrates et dans une moindre mesure sur les paramètres O<sub>2</sub> dissous et Taux de saturation en O<sub>2</sub>.

En effet aux deux stations de mesure les résultats des dernières années sont :

Canal de Curé à Nuailly d'Aunis : Concentration en nitrates comprises entre 48 et 63 mg/L entre 2009 et 2020 ;

Canal du Curé à Andilly : Concentration en nitrates supérieures à 50mg/L en 2018 et 2019 ; Concentrations en phosphore moyennes ; Diminution de la qualité vis-à-vis de l'oxygène dissous depuis 2010.

L'état à la station d'Andilly est donc plus dégradé en générale que celle de Nuailly d'Aunis.

Les pollutions physico-chimiques aux nitrates et au phosphore sont particulièrement importantes entre décembre et février ce qui correspond aux relevés en nappe. D'autre part, en 2020, 66 substances chimiques se retrouvent dans les eaux à Nuailly d'Aunis dont 39 herbicides (le diméthénamide et ses métabolites, le glyphosate et ses métabolites, le métazachlore et ses métabolites, le métolachlore et ses métabolites, le métobromuron, le bentazone, etc.).

La masse d'eau du Curé a été canalisée sur son aval et fractionnée par des ouvrages transversaux en rivières qui sont des obstacles à l'écoulement des eaux, des espèces et des sédiments. Le Curé compte 15 de ces ouvrages et son affluent, le Virson en compte 3. D'autres ouvrages transversaux se retrouvent en marais. Le Curé compte quasiment un obstacle tous les 2 kilomètres. La gestion des ouvrages, en particulier le Pont du Booth et les Portes à la mer est un enjeu majeur pour restaurer la continuité écologique en particulier des espèces migratrices comme l'anguille, mais aussi pour la préservation des milieux et de leur biodiversité riche.

La partie aval du Curé a été canalisé et les parties amonts du Curé et le Virson ont été rectifiés. Ainsi le réseau hydrographique est très droit et ne retient pas l'eau dans son lit. Les berges et le lit mineur sont particulièrement dégradés sur tout le bassin.